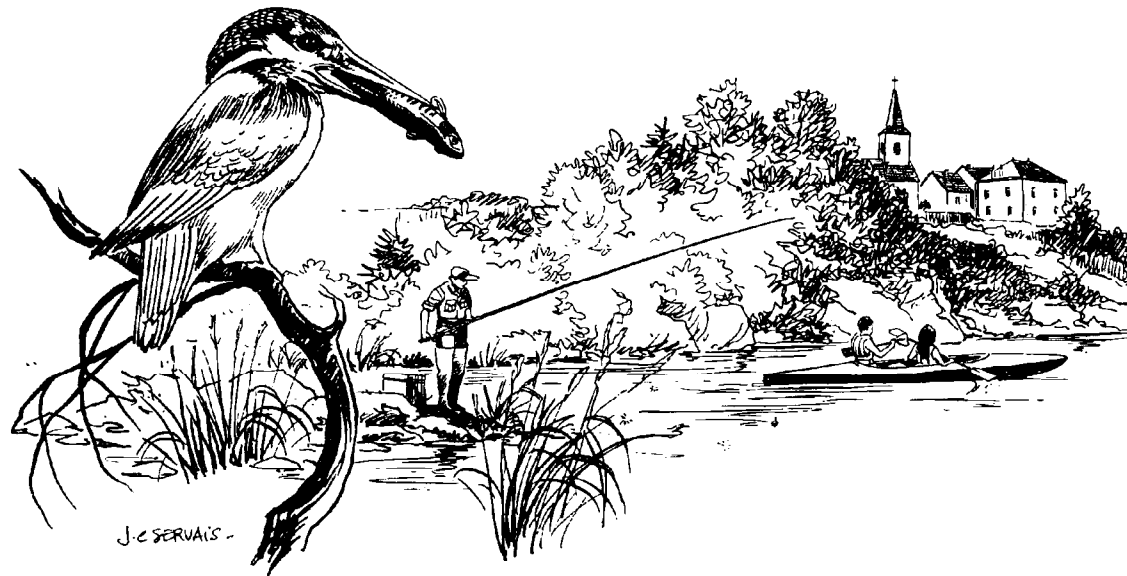


Contrat de rivière du bassin de la Semois

Programme d'actions pour une gestion intégrée et consensuelle des cours d'eau



Le contrat de rivière Semois, un projet mené à l'initiative des communes de Arlon, Bertrix, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Neufchâteau, Tintigny, Vresse et du Ministère de l'Environnement de la Région wallonne.
(convention H/CR6 du 01.12.1993)

Contrat de rivière du bassin de la Semois

promoteur du projet :

la commune d'Etalle
à ses côtés, les 11 autres communes du bassin de la Semois : Arlon, Bertrix, Bouillon, Chiny, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise,
Neufchâteau, Tintigny, Vresse
le Ministère de l'Environnement de la Région Wallonne

auteur du projet :

Fondation Universitaire Luxembourgeoise
Avenue de Longwy 185
B-6700 ARLON

ont collaboré à ce projet :

Francis Rosillon, éco-conseiller, coordonnateur du contrat de rivière
Paul Vander Borght, chef de travaux, coordonnateur du contrat de rivière
Christine Dasnoy, journaliste, responsable information
Liliane Carpentier, secrétariat du contrat de rivière
Michel Gofflot, bureau de dessin

Sommaire

Carte d'identité du Bassin de la Semois	8	8. Développement du tourisme et des loisirs dans le respect du cadre naturel et humain du bassin de la Semois	147
Rappel de la démarche	10	9. Vallée de la Semois : vallée propre	165
Carte de la qualité chimique et biologique du bassin de la Semois	12	10. Identité culturelle de la vallée	173
Les fonctions et usages de l'eau dans le bassin de la Semois	14	II. Pédagogie de l'environnement dans le bassin de la Semois et recherche scientifique	179
Composition du comité de rivière	15	12. Moyens humains suffisants pour assurer le suivi à tous les niveaux des engagements pris par les partenaires	187
Grille de lecture du contrat de rivière	18	Engagement des partenaires	195
Objectifs de gestion :			
pour chaque objectif général			
rappel des principes évoqués dans la charte			
programme d'actions			
1. Amélioration de la qualité des eaux pour atteindre l'objectif de qualité piscicole salmonicole	21		
2. Aménagement de la rivière Semois et de ses affluents	43		
3. Modération des situations extrêmes de crues et d'étiage en vue d'un régime plus régulier	69		
4. Maintien et restauration du cadre naturel du bassin de la Semois	83		
5. Mise en valeur du patrimoine culturel et paysager	99		
6. Promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et spécialement des cours d'eau Autres activités économiques du bassin de la Semois et respect de l'environnement	113		
7. Gestion des forêts dans un contexte de protection des cours d'eau et des plaines alluviales	133		
		Annexes	
		Allocutions prononcées lors de la cérémonie de signature du Contrat	205
		Coordonnées des administrations, usagers et associations engagés dans le contrat de rivière	213
		Liste des abréviations utilisées dans le document	219

Rappel de la démarche

Préliminaires

En avril 1993, au terme de plusieurs rencontres informelles, les douze principales communes situées dans le bassin de la Semois marquaient leur accord pour initier un projet de contrat de rivière sur le bassin de la Semois belge.

Dans le contexte de la circulaire ministérielle du 18 mars 1993 relative aux conditions d'acceptabilité et aux modalités d'application des

contrats de rivière en Région wallonne, une convention d'étude fut signée entre, d'une part, le Ministère de l'Environnement en Région wallonne, d'autre part, les douze communes initiatrices du projet : Arlon, Bertrix, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Neufchâteau, Tintigny, Vresse.

La Fondation Universitaire Luxembourgeoise à Arlon était choisie comme auteur de projet avec comme missions essentielles d'assurer l'animation et le secrétariat de ce projet.

Le contrat de rivière :

un protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin

engage ses signataires, chacun dans le cadre de ses responsabilités, à atteindre des objectifs déterminés dans des délais raisonnables et à en assurer l'exécution

les objectifs visent via un programme d'actions, à restaurer, à protéger et à valoriser les ressources en eau du bassin en intégrant harmonieusement l'ensemble des caractéristiques propres à la rivière

la démarche du contrat de rivière exige aussi la sensibilisation, l'information et la participation de l'ensemble des acteurs qui résident dans la zone couverte par le contrat, en vue de favoriser le développement d'une dynamique durable.

circulaire ministérielle 18.03.1993

Étapes de préparation du contrat de rivière

1994 - 1996 : vers l'élaboration du contrat de rivière

Après avoir identifié les fonctions et usages des cours d'eau, le comité de rivière, constitué par les représentants des partenaires publics et privés, s'est réuni pour la première fois le 11 février 1994 à Etalle.

La tâche de ce comité est d'élaborer le contrat de rivière au cours de 3 années de préparation correspondant aux 3 étapes essentielles de cette démarche.

1994 - année des constats

En complément des éléments retirés de la littérature existante et des renseignements communiqués par les partenaires, une campagne d'inventaire a été organisée au cours de l'année 1994.

Il s'agissait d'obtenir un relevé le plus complet possible des problèmes du bassin, des points noirs mais aussi des atouts de la rivière.

Chaque élément observé a fait l'objet d'une fiche descriptive associée à une localisation cartographique du constat. Plus de 3000 fiches ont été rassemblées. Elles documentent les neuf thèmes suivants :

1. Dégradation des ouvrages
2. Érosion et modification du tracé
3. Protection des berges
4. Entraves à l'écoulement
5. Rejets et captages
6. Déchets
7. Activités économiques, tourisme, loisirs
8. Patrimoine culturel et paysage
9. Patrimoine biologique.

Cette opération a mobilisé plus d'une centaine de bénévoles qui entre le 15 mai et le 15 novembre 1994 ont prospecté le vaste territoire du bassin de la Semois. Pratiquement chaque rivière et ruisseau ont fait l'objet d'un état des lieux.

1995 - la charte du bassin de la Semois : 12 objectifs pour une gestion durable

La charte représente d'abord la synthèse des problèmes mis en évidence lors de la phase d'inventaire et des enquêtes menées auprès des partenaires. Elle intègre les conclusions des groupes de travail et du comité de rivière. Ces problèmes ainsi que les propositions correspondantes sont organisés en fonction de différents thèmes regroupés autour de 12 objectifs pour une gestion durable du bassin.

La charte :

→ 12 objectifs → 34 thèmes → 139 problèmes → 322 solutions

Il s'agit d'un document d'orientation définissant les principes et les lignes directrices auxquels les partenaires feront référence lors de leur engagement dans le contrat de rivière.

La charte du bassin de la Semois a été approuvée par le comité de rivière réuni à Rossignol, le 15 décembre 1995.

1996 - le contrat de rivière : le programme d'actions

Au cours de cette troisième année de la convention, les partenaires ont proposés à partir des données de l'inventaire de 1994 et de la charte, les actions concrètes de restauration des cours d'eau et de leurs abords.

Ces actions s'inscrivent dans l'esprit et la dynamique générale de la charte concrétisée au quotidien par chacun des usagers de la vallée dans le cadre d'une gestion consensuelle.

Le contrat est signé par les représentants des partenaires le 16 décembre 1996 au château fort de Bouillon en présence de Son Altesse Royale le Prince Laurent.

Le contrat : → 12 objectifs → 300 actions